



Baccalauréat international
Programme primaire

Politique d'éducation inclusive

École Chabot
mai 2024

Introduction

La politique d'éducation inclusive de l'école Chabot s'appuie sur les valeurs et les fondements du Programme de formation de l'école québécoise et du programme de l'IB qui ont une vision commune de l'inclusion.

Cette politique d'éducation inclusive vise à organiser l'éducation des élèves pour permettre à chacun d'atteindre son plein potentiel tout en développant une sensibilité internationale et leur agentivité.

Notre vision de l'inclusion (0301-02-0300)

Notre vision de l'éducation inclusive est guidée par les valeurs d'humanisme, d'engagement et de collaboration. Ces valeurs orientent la mise en œuvre du programme primaire. Nous désirons mettre en place un environnement d'apprentissage paisible, bienveillant et accueillant dans lequel chaque élève aura accès à une éducation équitable de grande qualité.

Pour y parvenir, l'établissement considère qu'il est nécessaire de développer chaque apprenant dans sa globalité. Pour diminuer les obstacles à l'apprentissage, une variété de stratégies d'évaluation ainsi qu'une diversité de méthodes d'enseignement et d'apprentissage sont exploitées.

L'équipe école croit que l'apprentissage coopératif et l'enseignement explicite sont bénéfiques pour tous les élèves. Ils rendent l'apprentissage signifiant, responsabilisent l'apprenant, accroissent le sentiment d'appartenance et l'estime de soi. Nous sommes sensibles aux différentes façons d'apprendre.

Nous estimons que les élèves sont des agents de leurs apprentissages et qu'il est primordial que nous les considérions comme des partenaires dans le processus d'apprentissage.

Obligations légales (0301-02-0200)

Cette présente politique d'éducation inclusive nous permet de répondre à diverses obligations légales décrites dans les documents suivants :

- CSSPS, La politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, Loi de l'instruction publique, article 235, mise à jour août 2024
- La Charte des droits et libertés de la personne
- MEQ, Une école adaptée à tous ses élèves, Politique de l'adaptation scolaire, décembre 1999
- MEQ, Le plan d'intervention au service de la réussite de l'élève, Cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention, 2004.
- MEQ, Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite, 2002.

Structures pour répondre aux obligations (0301-02-0200)

1. Dans le but de supprimer les obstacles aux apprentissages, ces différents aspects sont considérés :

Les ressources humaines

- Le dépistage en orthophonie et en lecture
Un dépistage en orthophonie est effectué à la maternelle afin de détecter les problèmes de langage pouvant être un obstacle aux apprentissages.
Au premier cycle, les enseignants font également un dépistage en lecture afin de vérifier les défis de certains apprenants et de mettre en place certaines stratégies d'aide.
- Orthopédagogie
Tout au long du primaire, un orthopédagogue travaille avec certains élèves ayant été des difficultés d'apprentissage. Il communique avec les parents des enfants ciblés pour les informer des progrès et d'un accompagnement supplémentaire si nécessaire.
- Aide à la classe
Lors de plusieurs périodes, un éducateur du service de garde vient aider les enseignants. Cette aide peut prendre diverses formes et a comme intention de supporter le travail de l'enseignant et des élèves.

L'aménagement physique

L'organisation physique des lieux, sur un seul palier, permet à l'établissement d'être accessible à tous les membres de la communauté. Des accès et un espace sur le stationnement sont prévus pour les personnes à mobilité réduite.

Le perfectionnement

La formation continue des enseignants et des éducateurs est planifiée en tenant compte des besoins des élèves, des nouvelles approches, des méthodes pédagogiques ou éducatives et de l'appropriation de nouvelles technologies.

La structure d'encadrement

L'harmonisation du système d'encadrement orienté vers la « réparation » assure une cohérence entre l'école, le service de garde et les parents. Ainsi, toute la communauté se considère responsable des élèves.

L'adhésion de tous les groupes de l'école au modèle de soutien des comportements positifs (SCP) favorise l'uniformité de la gestion des comportements ce qui permet de prendre de l'avance en matière de discipline et de contribuer à offrir un climat propice à l'apprentissage.

Au fil des années, l'équipe école a élaboré différentes démarches et continuums qui facilitent la différenciation des apprentissages. Ils permettent l'accès à des niveaux appropriés de connaissances.

La possibilité de s'exprimer

La gestion de classe est participative car les élèves prennent part entre autres à des conseils de coopération qui contribuent également à développer l'estime de soi, l'affirmation de l'identité et la responsabilisation. D'autres moyens, comme la littérature jeunesse, les messages clairs et la plate-forme Moozoom sont utilisés pour permettre l'apprentissage socio-émotionnel et permettre la mobilisation de comportements positifs.

À travers les années, l'établissement a développé un mode d'organisation propice à l'apprentissage. La mise en place du parlement au primaire qui englobe la diversité des apprenants de l'établissement et les nombreuses activités parascolaires permettent de développer le sentiment d'appartenance. La collaboration entre les membres est encouragée.

2. Pour favoriser l'égalité des chances de l'ensemble des élèves, les 4 principes de bonnes pratiques sont encouragés.

L'affirmation de l'identité et la construction de l'estime de soi

L'établissement reconnaît que l'affirmation de l'identité de l'apprenant doit occuper une place centrale afin de favoriser l'estime de soi. Les élèves qui croient en leur potentiel sont davantage capables de s'engager dans leurs apprentissages et dans leur vie pour changer les choses.

L'établissement propose diverses activités pour aider les élèves à se connaître, à affirmer leur personnalité et à développer une identité positive d'eux-mêmes. De plus, des activités de gestion du stress et de relaxation sont organisées dans plusieurs classes pour aider les apprenants à se connaître.

L'établissement accorde une importance au respect de la diversité des apprenants nécessaire à la construction de l'estime de soi. D'ailleurs, le développement des aptitudes du profil de la communauté est intégré au quotidien par tous les membres, y compris les éducateurs du service de garde et les parents, qui sont encouragés à utiliser ce vocabulaire et à participer à des ateliers annuels.

Valorisation des connaissances préalables

Les connaissances préalables sont prises en compte dans la planification de nouveaux apprentissages et pour la construction de nouveaux concepts. Cette reconnaissance des connaissances préalables valorise l'apprenant en lui faisant prendre conscience de ses acquis.

L'étayage

L'établissement permet aux élèves de développer leurs compétences et leurs connaissances tout en cheminant vers l'autonomie en morcelant les apprentissages en étapes adaptées au niveau de l'élève. La rétroaction à chaque étape permet de soutenir l'apprenant vers l'atteinte de ses cibles. Des stratégies d'étayage telles que le pré-enseignement, le modelage, la pratique

guidée, la pratique autonome, l'apprentissage expérientiel peuvent être utilisées. Les élèves apprennent à construire et à utiliser des organisateurs graphiques et des aides visuelles.

L'élargissement du champ de connaissances

L'établissement offre aux élèves, à l'aide différentes stratégies d'enseignement (approche de l'enseignement), des occasions pour élargir leur champ de connaissances et ainsi développer des compétences (approches de l'apprentissage).

L'établissement tient compte de la variabilité des apprenants et reconnaît que chaque apprenant apprend de façon différente. Dès la maternelle, les enfants sont initiés aux différentes façons d'apprendre et d'appréhender le réel. Ils prennent alors connaissance du fonctionnement du cerveau (fonctions exécutives). Tout au long du primaire, les élèves continuent de cheminer en approfondissant leurs connaissances sur le fonctionnement de leur cerveau.

L'établissement reconnaît que la compréhension du mode de pensée de chaque élève est nécessaire afin de lui apporter le meilleur soutien. Les différents styles d'apprentissage et les fonctions exécutives peuvent être pris en compte dans la planification, dans l'enseignement et dans l'évaluation.

Processus collaboratif pour répondre aux obligations légales

(Norme 0301-02-0200)

La différenciation pédagogique

Pour rejoindre un plus grand nombre d'élèves et ainsi permettre à chaque élève de réussir, l'équipe école varie les contenus, les processus, les structures et les produits. Cette différenciation pédagogique permet aux apprenants de progresser à leur rythme et selon leurs forces et défis.

Lors des modules de recherche, les enseignants ont le souci de planifier la différenciation pédagogique. Sur le document des planifications collaboratives, les enseignants surlignent en gris la différenciation pédagogique afin de bien la reconnaître.

La technologie

L'utilisation judicieuse et équilibrée de la technologie est employée pour soutenir les apprentissages (les tablettes, les ordinateurs, le tableau interactif, des robots, les applications, ...).

Collaboration

L'établissement reconnaît que la collaboration entre les différents intervenants est une priorité pour former une communauté d'apprentissage qui passe à l'action dans le but de bâtir un monde meilleur.

Différentes équipes collaborent pour réfléchir, planifier et évaluer les apprentissages au sein du programme de recherche. Des plages horaires sont réservées au travail en collaboration pour chaque équipe degré.

À la fin de l'année scolaire, les enseignants communiquent les besoins et les capacités des élèves aux enseignants du niveau suivant tout en respectant la loi 25 et ses articles.

Afin de répondre à des besoins plus spécifiques, l'équipe école fait preuve de flexibilité en mettant en place des moyens selon les niveaux du RAI.

Niveau 1

En classe, selon les besoins, l'enseignant met en place :

- Étayage (décortiquer la tâche : modelage, pratique guidée, expliquer les consignes une à la fois, aides visuelles, démonstrations, mises en scène...)
- Récupération
- Différenciation et flexibilité (traces, environnement, matériel de manipulation, outils de références spécifiques, aide-mémoire, cartons pour cacher des informations, coquilles, choix d'activités et stratégies adaptées aux besoins, place dans la classe, temps pour se calmer ou pour terminer la tâche, aménagement d'un coin repos, animaux lourds, classe flexible, etc.)

Niveau 2

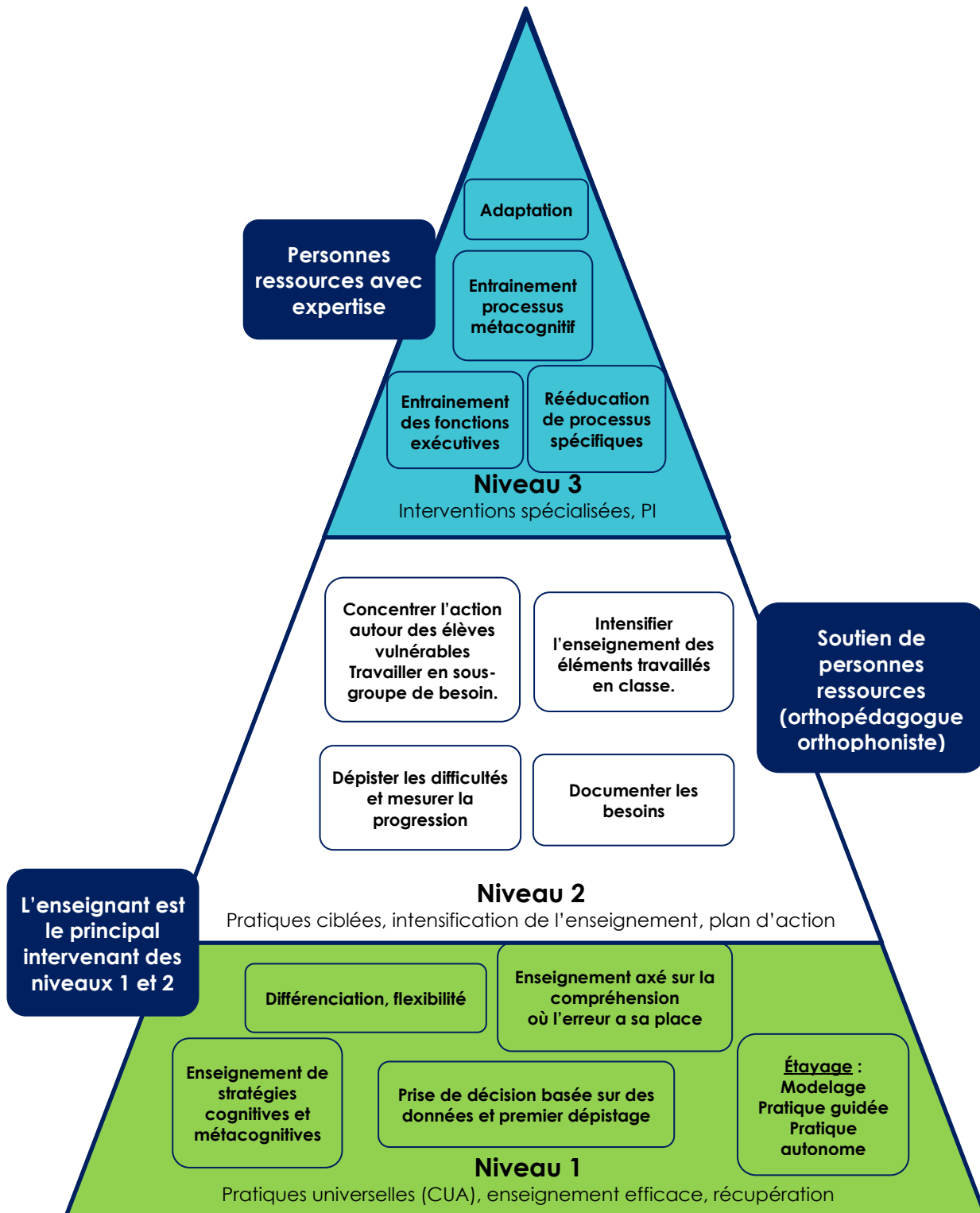
En classe, si le besoin persiste, l'enseignant met en place avec du soutien :

- Identification des besoins (pratiques ciblées) à partir d'un dépistage
- Plan d'action personnalisé
- Intensification de l'enseignement
- Aide académique en sous-groupe de besoin
- Communication avec les parents concernant les difficultés
- Demande de services si besoin : orthopédagogie, orthophonie et psychologie.
- Offre de certains services d'aide selon les ressources disponibles.

Niveau 3

Afin de répondre adéquatement aux besoins de l'élève, un plan d'intervention pourrait être complété. Il s'agit d'un processus de prévention ou de résolutions de problèmes. Ce dernier vise à nommer les moyens qui soutiendront l'élève afin de surmonter les difficultés d'adaptation et d'apprentissage. Le plan d'intervention nécessite la collaboration de tous les intervenants concernés et se vit en partenariat avec la famille. Dans la mesure du possible, l'élève lui-même est impliqué. Le plan d'intervention est révisé une ou deux fois dans l'année selon les besoins.

- Intervention d'une ressource spécialisée : Rééducation, entraînement métacognitif, fonctions exécutives
- Adaptations nécessaires sont inscrites au plan d'intervention :
 - contenu (connaissances, compréhension conceptuelle, compétences)
 - structure (aménagement de l'environnement)
 - production (outils technologiques)
 - processus (lecture des consignes, réaménagement du texte...)



Droits et responsabilités (0301-02-0300)

Élèves

Droits
<ul style="list-style-type: none">• Recevoir un enseignement de qualité, diversifié, flexible et qui répond aux exigences du PP (agentivité, module).• Recevoir l'aide nécessaire à la réussite de ses apprentissages (récupération, plan d'intervention, orthopédagogie, outils technologiques).• Participer en tant que partenaire dans le processus d'évaluation.• Participer, dans la mesure de ses capacités, à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de ce qui le concerne (plan d'action, plan d'intervention, rencontre avec les différents intervenants).• Connaître les cibles et les critères de réussite.
Responsabilités
<ul style="list-style-type: none">• S'engager dans leur rôle d'apprenant et ce, de manière active et respectueuse de la diversité.• Participer activement, dans la mesure de ses capacités, à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de ce qui le concerne (plan d'action, plan d'intervention, rencontre avec les différents intervenants).• Collaborer aux mesures d'aide qui lui sont désignées.• Coopérer avec tous les intervenants.

Enseignants

Droits
<ul style="list-style-type: none">• Choisir les approches de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation qui sont adaptées aux besoins de ses élèves.• Participer à l'écriture de la politique d'éducation inclusive.• Avoir le soutien de la direction et des autres intervenants susceptibles de venir en aide aux élèves (ressources matérielles et humaines).• Avoir du temps pour collaborer.• Avoir du perfectionnement professionnel pour développer des stratégies inclusives efficaces.• Connaître les plans d'intervention des élèves ayant des besoins particuliers.
Responsabilités
<ul style="list-style-type: none">• Créer un environnement d'apprentissage inclusif, sécuritaire et stimulant où tous les élèves se sentent accueillis, respectés et ont la possibilité de développer leur agentivité.• Offrir une différenciation pédagogique en adaptant ses interventions et ses évaluations pour tenir compte des difficultés et défis particuliers des élèves.• Soumettre à la direction, selon la procédure établie dans l'école, les cas d'élèves de sa classe dont les difficultés persistent.• Offrir des rétroactions aux élèves.• Communiquer avec les parents afin d'élaborer la meilleure façon de travailler de concert pour atteindre les objectifs communs.• Collaborer avec les autres enseignants pour supprimer les obstacles aux apprentissages.• Participer au dépistage des élèves en difficulté afin de bien cerner leurs forces et leurs défis.• S'engager dans son développement professionnel.• Participer à l'élaboration, à l'application, au suivi et à l'évaluation du plan d'intervention des élèves.• Assurer la passation des dossiers d'une année à l'autre.• Connaître la politique d'éducation inclusive.

Équipe de leadership pédagogique

(Direction en collaboration avec coordination, lead techno et lead pédagogique)

Droits
<ul style="list-style-type: none">• Collaborer avec les différents membres de l'équipe de leadership pédagogique.
Responsabilités
<ul style="list-style-type: none">• Coordonner le processus de révision de la politique d'éducation inclusive.• Communiquer la politique d'éducation inclusive à la communauté.• Travailler en collaboration avec le personnel de l'établissement afin de promouvoir les bonnes pratiques en matière d'inclusion.• Porter la vision pédagogique dans son établissement et s'assurer de la qualité de l'environnement éducatif.• S'assurer du respect des encadrements légaux dans l'évaluation des compétences disciplinaires ou des besoins de services adaptés, dans l'intérêt des élèves.• Assurer un leadership pédagogique.
Direction
<ul style="list-style-type: none">• Établir un PI pour les élèves ayant des besoins.• Assurer le suivi des PI avec les intervenants et les parents.• Planifier des ressources et les répartir équitablement pour les élèves ayant des besoins. <p>La direction assure la confidentialité de tous les dossiers d'aide particulière des élèves et de la transmission de ceux-ci. Les dossiers sont classés dans le bureau de la direction. Les enseignants y ont accès sur demande. Les dossiers doivent être consultés dans le bureau de la direction seulement.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les dossiers du psychologue, de l'orthopédagogue et de l'orthophoniste sont sous leur responsabilité. Seulement les conclusions des rapports professionnels seront déposées au dossier d'aide particulière de l'élève.• Afin d'assurer une transmission sécuritaire de ces dossiers, le Centre de services scolaire a mis en place une procédure à suivre. Les parents doivent autoriser le transfert par écrit.

Parents

Droits
<ul style="list-style-type: none">• Avoir accès à la politique d'éducation inclusive.• Être informés du cheminement de leurs enfants.• Être compris et soutenus face au développement de leur enfant.
Responsabilités
<ul style="list-style-type: none">• Prendre connaissance de la politique d'éducation inclusive de l'école.• Soutenir son enfant dans son développement.• Communiquer avec les enseignants afin de travailler ensemble pour atteindre les objectifs communs.• Participer au plan d'intervention de son enfant.

Autres membres de la communauté scolaire (orthopédagogue, orthophoniste, service de garde, personnel de soutien)

Droits
<ul style="list-style-type: none">• Avoir accès à la politique d'éducation inclusive.• Recevoir du soutien afin d'optimiser le service à l'élève dans son champ de compétence.• Participer et collaborer aux plans d'intervention.
Responsabilités
<ul style="list-style-type: none">• Prendre connaissance de la politique d'éducation inclusive.• Être informés des besoins des élèves.• S'assurer, selon leurs différents rôles, d'appliquer des pratiques inclusives auprès des élèves qu'ils côtoient.• Travailler en collaboration avec les enseignants afin d'assurer un enseignement cohérent et de qualité pour tous les élèves.• Soutenir les enseignants et les éducateurs du service de garde dans l'analyse des difficultés.
<p><u>Orthopédagogue :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Supporter la rééducation des élèves de niveau 3.• Favoriser la mise en place des aides technologiques.

Communication

La politique a été écrite par les coordonnatrices et le comité pédagogique composé d'un enseignant de chaque cycle. Elle a été présentée pour modification par l'équipe école.

Au début de chaque année scolaire, la direction s'assure de faire parvenir à l'équipe école la politique. Celle-ci est accessible sur le site Internet de l'école.

Processus de révision (0301-02-0100)

La politique est révisée annuellement par l'équipe de leadership pédagogique. Ensuite, elle est présentée à l'équipe école pour être modifiée au besoin.

Comité de révision

Mylaine Boivin, coordonnatrice et enseignante
Caroline Giguère, coordonnatrice et enseignante
Audrey Collin, direction adjointe
Équipe école, enseignants

Révision

Dernière révision en mai 2024
Prochaine révision prévue le 4 avril 2025

Bibliographie

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *La diversité d'apprentissage et d'inclusion dans les programmes de l'IB, mai 2016, mise à jour mai 2020*

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Normes de la mise en œuvre des programmes et applications concrètes, mise à jour 2020*

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Aménagements à des fins d'accès et d'inclusion : parcours décisionnel, 2019*

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Guide de l'IB pour une éducation inclusive : ressource pour un développement à l'échelle de l'établissement, mise à jour 2019*

MEQ. *Les adaptations possibles lors de épreuves ministérielles, mai 2016*

MEQ. *Précisions sur la flexibilité pédagogique, les mesures d'adaptation et les modifications pour les élèves ayant des besoins particuliers, 2021*